Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 073-217300979-20250916-DDM_007-BF

MAIRIE DE CURIENNE
Arrondissement de Chambéry
Département de la Savoie

Décision du Maire N°007

DÉCISION DU MAIRE

N° 007 DU 16 SEPTEMBRE 2025

Application de l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales
et de la délibération n° DCM 2025/03-01 du Conseil Municipal
en date du 1er juillet 2025,

VIREMENT DE CRÉDITS

LE MAIRE

VU l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° DCM 2025/03-01 en date du 1er juillet 2025 de vote de la décision modificative n°2 du budget communal, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections du budget ;

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de procéder au virement de crédits exposé à l'article 2 afin de pallier le manque de crédits à l'opération 150, au titre de laquelle ont été effectués des travaux de voirie non prévus.

Article 2 :

	INVESTISSEMENT			
	Op.	Art.	DÉPENSES	
			DIMINUTION	AUGMENTATION
	150 – Voirie communale et rurale	2151 - Réseaux de voirie		5 000€
	110 – Service technique - Atelier	2157 - Matériel et outillage technique	5 000€	
TOTAL			0€	

Article 3 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Curienne, le 16 septembre 2025

Le Maire,
Stéphane BOCHET

MAIRIE DE CURIENNE (Savoie)